

Subventions « Patrimoine »

Communauté de Communes du Haut-Allier – Acquisition d'un engin de faucardage

La Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA) a fait l'acquisition en mars 2020 d'un engin de faucardage d'un montant de 88 438 € HT pour une utilisation sur le plan d'eau du Mas d'Armand. Ce dernier, d'une surface de 12 ha, est le plan d'eau touristique à niveau constant, du grand lac de Naussac. Il est particulièrement impacté par la prolifération des macrophytes.

Dans la perspective de cette acquisition la CCHA avait sollicité l'Etablissement en octobre 2019 pour une participation financière à hauteur de 30.000 €. En lien avec le budget disponible fin 2019, une subvention de 15.000 € a été apportée.

Dans le prolongement de cette subvention de 15 000 € déjà accordée et en adéquation avec le montant sollicité l'an dernier, Il est proposé au Comité syndical de répondre favorablement à la demande de la CCHA en complétant la subvention déjà accordée par une nouvelle subvention d'un montant équivalent de 15 000 € portant ainsi le financement total accordé par l'Etablissement à 30 000 €, soit 35,06 % de la dépense totale.

Valorisation du patrimoine industriel : conception et réalisation de visites virtuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest

En raison des contraintes liées à leur sécurité, les deux barrages de Naussac (Lozère) et Villerest (Loire) dont l'Etablissement public Loire est propriétaire ne peuvent plus être ouverts au grand public pour des visites depuis plusieurs années.

L'Etablissement, conscient des attentes non seulement de nombreux visiteurs mais également des acteurs touristiques des territoires sur lesquels sont situés ces ouvrages, souhaite aujourd'hui pouvoir offrir à nouveau au plus grand nombre la possibilité de les visiter.

Dans le contexte d'intervention actuel, cette visite ne pourra se faire que d'une manière virtuelle, mais néanmoins didactique et illustrée.

Pour cela, il est envisagé de faire concevoir et réaliser une visite virtuelle multimédia richement illustrée sur l'environnement et le fonctionnement des deux ouvrages.

Ces visites virtuelles, en comparaison à un format traditionnel en autonomie, devront apporter une plus-value réelle et comprendront nécessairement des animations multimédia de diverses natures et utilisant les technologies les plus adéquates.

Les deux visites proposeront une présentation rythmée et vulgarisée de l'ouvrage et de son fonctionnement ainsi que des ressources documentaires succinctes sur des points d'intérêt remarquables propres à chacun de ces barrages.

Pour la réalisation de ces visites virtuelles, réparties en deux lots (Naussac : lot 1 et Villerest : lot 2), il a été estimé un budget ne dépassant pas 32 000 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.